

Publié le vendredi 5 juin 2015

Culture

Fleur Pellerin réaffirme le principe d'un volet culture dans chaque contrat de ville

Il a beaucoup été question de contrat de ville, dans la communication de Fleur Pellerin, en Conseil des ministres, sur "l'égalité et la citoyenneté en matière d'éducation artistique et culturelle". Occasion de revenir sur la circulaire du 21 mai 2015 demandant aux préfets de ne pas oublier le volet culture dans les 390 contrats de ville 2015-2020 en cours de signature.

Fleur Pellerin, ministre de la Culture, a présenté en Conseil des ministres du 3 juin, une communication relative à "l'égalité et à la citoyenneté en matière d'éducation artistique et culturelle", l'inscrivant dans la suite du Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté (CIEC) du 6 mars 2015. Elle fait suite également à la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires signée le 5 mars 2014 entre la ministre de la Culture de l'époque, Aurélie Filippetti et le ministre délégué à la ville d'alors, François Lamy. Elle apparaît même comme une piqûre de rappel à cette convention. En plus directif.

A noter que dans sa communication, Fleur Pellerin qualifie les collectivités territoriales de "premiers partenaires" pour l'application des quatre "axes structurants qui visent à favoriser l'exercice de la citoyenneté et le vivre ensemble par la culture".

Un volet culturel dans chaque contrat de ville

C'est surtout dans le troisième axe, celui intitulé "Pour favoriser l'accès de tous à la culture", que les collectivités trouveront le plus de concret à se

mettre sous la dent. La ministre a rappelé dans ce cadre qu'elle avait missionné la sénatrice Sylvie Robert pour réfléchir à l'extension des horaires des bibliothèques et médiathèques (voir notre article ci-contre du 1er avril 2015).

Fleur Pellerin a aussi promis que son ministère "renforcera son action en direction des territoires, quartiers ou zones les moins bien desservis par l'offre culturelle". Ce qui lui a donné l'occasion de résumer la toute nouvelle instruction du 21 mai 2015, qu'elle a adressée aux préfets et aux Drac avec le ministre et la secrétaire d'Etat chargés de la ville. Instruction qui reprend la convention Filippetti/Lamy de mars 2014 en rappelant aux représentants de l'Etat de doter chacun des 390 contrats de ville 2015-2020 d'un volet culturel.

Et chaque volet culturel doit comporter une annexe avec la liste des équipements culturels situés dans les territoires vécus par les habitants des quartiers prioritaires. Equipements "pour lesquels les politiques de droit commun et les crédits du programme 147 pourront être déployés", indique la circulaire. Il y est également rappelé que 30% des nouveaux crédits pour l'éducation artistique et culturelle (NDLR : 6 millions d'euros) doivent être fléchés vers les "quartiers populaires".

Des résidences d'artistes dans les quartiers prioritaires

Quant au contenu du volet culturel, la circulaire suggère d'intégrer les actions et contrats existants, en citant "les contrats territoire lecture, les conventions territoriales de développement culturel, les contrats locaux d'éducation artis-

Publié le vendredi 5 juin 2015

Culture

Fleur Pellerin réaffirme le principe d'un volet culture dans chaque contrat de ville

tique et culturelle, etc."

Il est aussi demandé aux préfets et aux Drac de "renforcer la présence d'artistes dans les quartiers prioritaires à travers le développement de résidences d'artistes ou d'actions permettant la rencontre d'artistes avec les habitants". Que le volet culture du contrat de ville devra se décliner en "conventions d'éducation artistique et culturelle". Qu'il faut favoriser le développement des médias de proximité et "l'appropriation culturelle par les habitants des quartiers de leur cadre de vie".

A ce sujet, le préfet et les Drac devront trouver le moyen de "favoriser les projets de médiation relatifs au cadre de vie (architectural et urbain) afin de faciliter la réflexion et l'intervention des habitants et des acteurs sur l'espace public et leur habitat". Et de suggérer de mobiliser "les dispositifs et outils existants tels que les labels 'ville et pays d'art et d'histoire' (Sic) ou 'patrimoine du XXe siècle'" pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville "afin de permettre aux habitants de découvrir leur propre quartier, son histoire et d'en devenir des acteurs éclairés".

6 milliards d'euros pour le plan en faveur de l'éducation artistique et culturelle

Les collectivités sont également attendues sur le second axe exposé au Conseil des ministres du 3 juin. L'Etat compte sur elles pour l'aider à "replacer la culture au cœur de l'éducation pour la jeunesse" dans le cadre notamment du déploiement du plan en faveur de l'éducation artistique et culturelle. "Ce sont 6 milliards d'euros qui ont

été mobilisés début avril pour permettre de doubler dans les territoires, en lien avec les collectivités locales, les actions en faveur des pratiques artistiques et culturelles collectives des élèves", a assuré Fleur Pellerin. Elle a annoncé que "par ailleurs, chaque école, collège ou lycée, sera incité à nouer un partenariat privilégié avec l'un ou plusieurs des 350 lieux patrimoniaux et de mémoire mobilisés en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme".

Prendre en compte "l'art urbain" dans la commande publique

Dans le quatrième axe, intitulé "affirmer la diversité culturelle, à l'image de la société française, comme une richesse et reconnaître la pluralité des pratiques", la ministre suggère notamment de "prendre en compte des cultures urbaines, tant par la commande publique (art urbain) que dans le réseau des conservatoires et des scènes de musique actuelle (rap, hip hop...). Quant au premier axe, visant à "mettre la culture au service de la citoyenneté et des valeurs républicaines", on retrouve notamment l'appel à projets national pour le développement des médias de proximité, lancé le 14 avril 2015 (voir notre article ci-contre du 7 mai 2015) ou encore l'engagement à développer le service civique dans le secteur culturel.

Pas trace en revanche de formations "croisées" entre acteurs culturels, enseignants et acteurs de l'éducation populaire, qu'elle avait évoquées, voici un peu plus de trois mois, en Conseil des ministres du 11 février, avec la ministre de l'Education nationale, Najat Vallaud-Belkacem, dans le cadre de la présentation de leur feuille de

Publié le vendredi 5 juin 2015

Culture

Fleur Pellerin réaffirme le principe d'un volet culture dans chaque contrat de ville

route commune pour l'éducation artistique et culturelle (voir notre article du 12 février 2015).

[ministère](#)

Un appel à projets de 1 million d'euros pour soutenir des projets favorisant la maîtrise de la langue française

Valérie Liquet

Fleur Pellerin lance, le 3 juin, un appel à projets national doté d'un million d'euros afin de soutenir des projets "qui mettent l'action culturelle au service de la pratique et de la maîtrise de la langue française, afin de réduire les inégalités". Cet appel à projets vise à renforcer les capacités d'expression en français "des citoyens et résidents de notre pays qui ne pensent pas le maîtriser suffisamment". Il s'adresse en particulier aux enfants, dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle menés en dehors du temps scolaire, aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et sans emploi, aux étrangers qui ont une autre langue maternelle, aux personnes en situation d'illettrisme, ainsi qu'aux personnes détenues, adultes ou mineurs, et aux mineurs sous main de justice. Deux types d'actions sont susceptibles d'être soutenus : des projets qui permettent de doter les intervenants des réseaux de la culture et du champ social d'outils de formation ou de kits d'intervention ; des projets "ancrés dans les territoires, qui mettent les dispositifs d'action culturelle (lecture publique – bibliothèques, médiathèques –, théâtre, improvisation, chanson, accès au patrimoine, pratiques numériques...) au service de la maîtrise du français pour les publics visés".

L'appel à projets est en ligne sur [le site du](#)

En savoir plus

Aller plus loin sur le web

[Compte-rendu du conseil des ministres du 3 juin 2015](#)

[L'instruction du 21 mai 2015 relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville](#)

[La convention triennale d'objectifs du 5 mars 2014 entre la ministre de la Culture et le ministre délégué à la ville](#)

A lire sur Localtis

[Egalité, citoyenneté... Un "New Deal" ?](#)

[Réforme de la politique de la ville](#)

[26/05/2015 L'Etat prêt à se "réengager" dans les conservatoires ?](#)

[22/05/2015 Préservation des budgets culture des collectivités : 60 pactes seront signés avec l'Etat d'ici l'été](#)

[07/05/2015 Un appel à projets pour soutenir les](#)

Publié le vendredi 5 juin 2015

Culture

Fleur Pellerin réaffirme le principe d'un volet culture dans chaque contrat de ville

[médias "citoyens"](#)

01/04/2015 [Elargissement des horaires d'ouverture de bibliothèques : encore une mission](#)

10/03/2015 [Comité interministériel du 6 mars : tout un programme](#)

12/02/2015 [L'éducation artistique et culturelle en conseil des ministres : les points qui concernent les collectivités](#)

26/01/2015 [Fleur Pellerin veut s'attaquer en 2015 aux "zones blanches" de la culture](#)

27/09/2013 [Le Cese pointe les retards de l'éducation artistique et culturelle](#)

16/09/2013 [Et si les radios locales de quartier faisaient leur révolution numérique ?](#)

07/02/2013 [Education artistique et culturelle : le rapport Desplechin propose de renforcer la gouvernance territoriale](#)

Localtis.info, un service de la Caisse des Dépôts. Tous les jours sur www.localtis.info, une nouvelle édition, réalisée par une équipe de journalistes spécialisés, explore ce qui fait l'actualité des collectivités dans tous leurs domaines de compétences.

Abonnez-vous gratuitement à nos newsletters et à nos alertes thématiques. Ecrivez-nous à Communication.Localtis@caissedesdepots.fr